



République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
DG N°26/086

2026/  
Commune d'Aubergenville – Arrêté N°26/ 086  
5-4 –Délégation de fonctions

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2026

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TOTALE DE SES FONCTIONS À TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant son absence du samedi 25 avril au dimanche 3 mai 2026 inclus,

Considérant que Monsieur Mario MANCUSO est le premier adjoint dans l'ordre des nominations,

### ARRÊTE

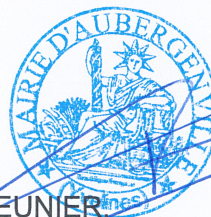
**Article 1** : Monsieur Mario MANCUSO, 1er Adjoint au maire, est désigné pour remplacer le maire d'Aubergenville pour la période du samedi 25 avril au dimanche 3 mai 2026 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

**Article 3** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
Monsieur Mario MANCUSO,  
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie,  
Madame le Comptable Public des Mureaux.

Fait à Aubergenville, le 7 avril 2026

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-Préfet le 10/04/26  
Et publié/Affiché le 10/04/26  
Virginie MEUNIER,  
Maire d'Aubergenville



Virginie MEUNIER,  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-078-217800291-2026.04.07-ARR26\_086-A